



LIVRET D'ACCUEIL

**Année Universitaire
2025-2026**

Tous les membres de l'équipe du Campus des Métiers de la Santé
« Val de Lys Artois » vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret est destiné à faciliter votre intégration et a pour but :

- De vous informer des modalités pratiques
- De répondre à vos attentes

Ainsi l'équipe vous propose

- De découvrir notre structure et son historique
- De cerner son environnement géographique et humain
- De vous aider à vous repérer dans notre organisation

Elle espère que ce livret favorisera votre intégration et se tient à votre disposition pour vos demandes

Préambule

Le Campus des Métiers de la Santé se situe au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys Artois de Saint Venant, dans le Pas de Calais.

Son historique débute au 13ème siècle sur les traces d'une ancienne maladrerie.

Une autorisation de Louis XIV en 1670 permet l'édification d'un « couvent ou hôpital en la rue de Paris ». En 1816 la ville de Saint Venant cède l'établissement et ses biens au département sous condition d'en conserver la destination de soins aux plus aliénés des deux sexes.

Les locaux actuels du centre hospitalier furent construits en 1872. L'implantation de cet établissement départemental fut déterminée après de longues discussions au conseil général. Saint Venant fut préféré à une ville voisine parce que le terrain proposé pour la construction n'était accessible qu'en barques. On retrouve une idée forte à cette époque de « parquer » les « fous » dans des endroits clos pour protéger la société.

Le personnel était composé de sœurs de l'Enfant Jésus de Lille et de filles de salle. La population accueillie était essentiellement féminine, les malades masculins étaient internés à Lommelet près de Lille.

La loi du 15/03/1970 a permis l'admission des patients des 2 sexes.

L'EPSM Val de Lys - Artois a pour mission de lutter contre les maladies mentales dans les secteurs géographiques du département du Pas-de-Calais qui lui sont rattachés. L'Etablissement comprend des activités :

- de psychiatrie adulte sectorisés,
- de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent,
- de réhabilitation et d'addictologie,
- de formation paramédicale.

La spécificité du Campus et son implantation au sein de l'EPSM impliquent le respect du secret et de la discrétion professionnels ainsi que l'obligation du droit de réserve.

Le Campus des Métiers de la Santé

Créé en 1971, au sein de l'EPSM Val de Lys – Artois, il fut d'abord Centre de formation pour des infirmiers de secteur psychiatrique

Lors de la fusion des 2 programmes de formation en 1992, il devint Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Le référentiel de 2009 a réformé la formation infirmière, en l'intégrant dans le système Licence Master Doctorat (LMD). C'est le premier pas vers l'universitarisation.

En début 2013 une première tranche de travaux a permis d'intégrer de nouveaux locaux

L'IFSI Val de Lys – Artois propose aux apprenants, dans des locaux rénovés, une pédagogie innovante basée sur les Nouvelles Techniques de Communication au sein du Projet Digital.

En 2015, le développement de la Formation continue a permis à l'IFSI Val de Lys Artois d'obtenir un agrément par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC).

En 2016, l'IFSI s'engage dans une démarche de certification.

Depuis le 1^{er} Aout 2016 L'IFSI de par son adossement à l'EPSM Val de Lys-Artois rejoint le Groupement Hospitalier de Territoire Psychiatrie 59-62.

En mai 2017, est obtenue l'autorisation d'ouvrir un Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) d'une capacité de 25 élèves.

Les deux instituts, IFSI et IFAS, sont réunis sous l'appellation Campus des Métiers de la Santé.

Le 13 Février 2020 est inauguré le « Simu-Habitat », plateau de simulation intégré dans une maison de ville, permettant d'aborder toutes les prises en soins en environnement de domicile d'un patient.

La rentrée de septembre 2020 voit le dispositif de formation par la voie de l'apprentissage proposé aux élèves aides-soignants.

I. Présentation du Campus :

Le Campus des Métiers de la Santé Val de Lys Artois

se situe rue de BUSNES à SAINT VENANT :

- Accès et plan



- Coordonnées :
 - 20 rue de Busnes 62350 SAINT VENANT
 - 03 21 63 66 34
 - ifsi@epsm-stvenant.fr
- Locaux
 - Par rapport à l'EPSM



- Description des locaux

- Au rez de chaussée

En entrant dans le hall du Campus vous trouvez face à vous l'Amphithéâtre, à votre gauche le pôle pédagogique et sur votre droite un couloir menant au Centre de Documentation et de Recherche, au Laboratoire MultiMedia et enfin à l'espace étudiant.

Un ascenseur est à votre disposition pour accéder aux étages



- Au premier étage

Le palier dessert à votre droite une passerelle menant à 4 salles de cours et à votre gauche une salle magistrale et 3 salles de cours.

- Au second étage

Le palier dessert à votre droite une passerelle menant au Laboratoire de compétences et à votre gauche une salle magistrale, 2 espaces dédiés à la Formation des Gestes de Soins d'Urgence et une salle de cours.



Amphithéâtre



Salle GSU



Salle de cours magistrale



Laboratoire de simulation

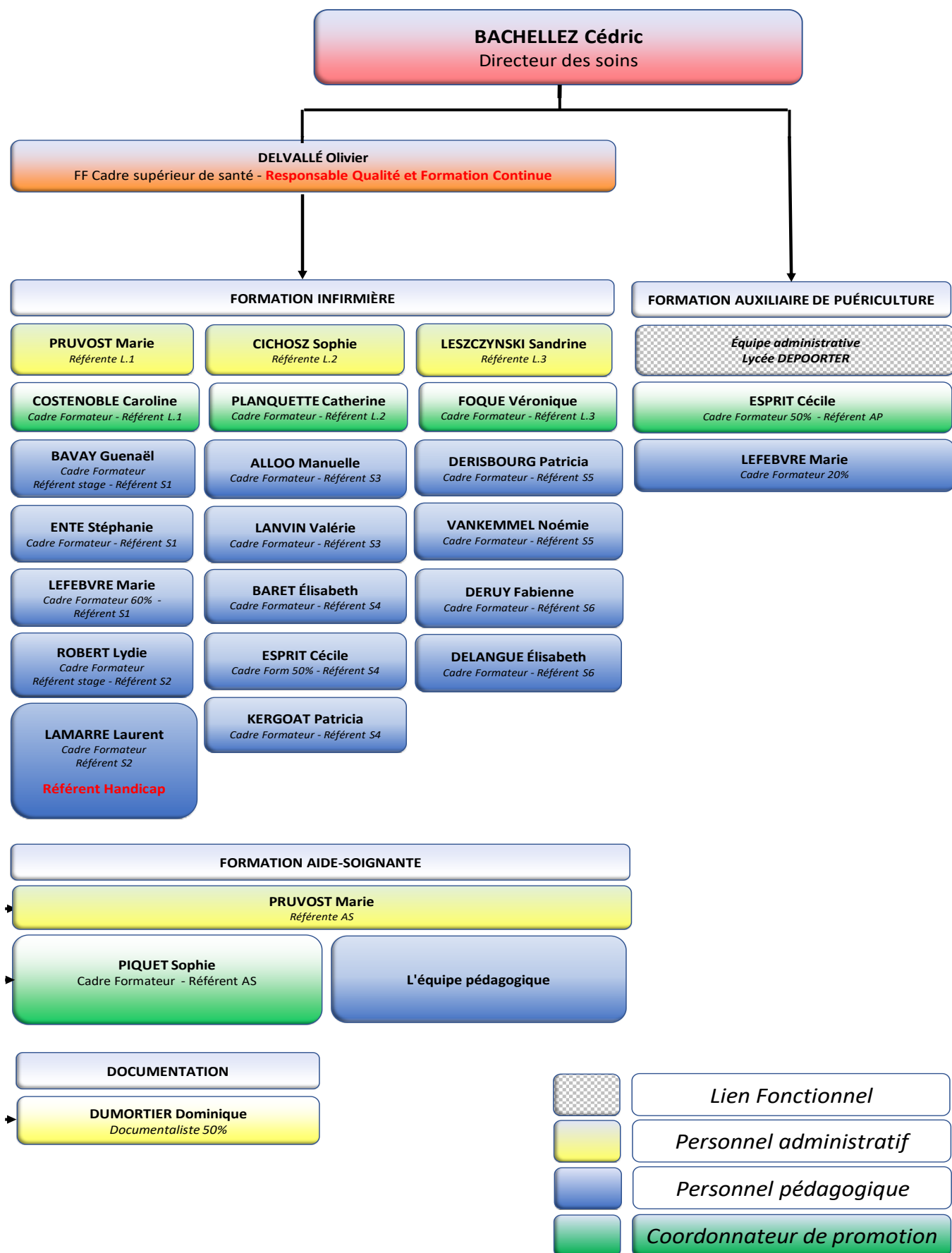
II. Présentation de l'équipe :

- La direction :
 - Monsieur Cédric BACHELLEZ, Directeur des soins,
 - Monsieur Olivier DELVALLÉ, Adjoint à la Direction

- L'équipe pédagogique : 18 cadres de santé dont 2 chargés de la coordination des stages, un référent « Handicap » et un référent qualité.
Chacun de ces cadres est soit référent d'un semestre, d'une promo, d'un module... (cf organigramme ci-après)

- L'équipe administrative : 3 secrétaires

- Le documentaliste



III. Les partenaires :

- La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Le Conseil Régional
- L'Agence Régionale de Santé
- L'Université d'ARTOIS
- Les Etablissements de santé du territoire
- Le Comité d'Entente des Formations Infirmière Et Cadre (CEFIEC).
- Le CFA de Marquette lez Lille
- MDPH Haut de France / Maison de l'autonomie Béthune

IV. Les Instances :

Celles de l'EPSM sont identifiables sur son site intranet. S'y ajoutent celles propres au Campus :

- La section pédagogique,
- La section disciplinaire,
- Le conseil de la vie étudiante,
- La commission d'attribution des crédits,
- La commission de validation de l'acquisition des résultats.

V. Les missions du Campus :

L'ensemble de l'équipe assure la formation initiale des étudiants pour un quota de 112 étudiants à l'entrée en première année infirmière, 25 en formation aide-soignante et la formation continue des professionnels de santé (cf. Catalogue de formations sur le site internet du Campus).

Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les stratégies pédagogiques permettent de réaliser des liens entre les Unités d'Enseignement et l'acquisition progressive des compétences en stage et tiennent compte du contexte générationnel et numérique.

Cela permet d'instaurer de nouvelles propositions d'accompagnement. L'utilisation des technologies innovantes en matière de pédagogie, telles que :

- L'e-learning,
- Le laboratoire Multi Média
- Le centre de documentation,
- La visioconférence permettant des enseignements mutualisés à distance,
- Le laboratoire de compétences incluant la simulation haute-fidélité en santé,
- Le simu-habitat,
- Le site internet,
- La plateforme numérique de travail,

Cette pédagogie interactive représente une plus-value évidente.

La Mission Handicap :

L'inclusion pour tous : Compensation du handicap et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Le handicap est entendu au sens de la définition posée par la loi du 11 février 2005 «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cependant, si les handicaps invisibles ou visuels et auditifs compensés sont compatibles avec des formations paramédicales.

Les exigences du programme (un exemple pour conjuguer situation de handicap et formation infirmière)

Selon « Les mesures d'aménagement pour les étudiants de sciences infirmières en situation de handicap » – Perspective soignante – N°66 – Décembre 2019 page 111-123.

Les exigences du programme de formation doivent être prises en considération. Les ordres professionnels ont élaboré des documents pour informer sur les exigences générales et les critères de rendement que doivent respecter les infirmières, ces informations concernant les étudiants en situation de handicap qui songent à suivre des études en sciences infirmières, mais aussi les conseillers d'orientation, les établissements d'enseignement, les agents d'admission aux programmes d'études en sciences infirmières, ou les dispensateurs de services aux étudiants ayant des incapacités et le public.

A titre d'exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) préconise que les personnes qui s'intéressent à la profession infirmière aient les habiletés cognitives requises, la capacité de colliger des informations, d'exercer une pensée critique, qu'elles aient les habiletés physiques et motrices requises, fassent preuve de résilience, respectent la déontologie, aient des aptitudes en communication et en relations interpersonnelles.

- Les habiletés cognitives concernent l'acquisition des nouvelles informations de différentes sources, le maintien de l'attention et de la concentration dans les diverses activités d'apprentissage, la mémorisation des connaissances, leur mise en pratique et leur transférabilité dans diverses situations.

La capacité de colliger des informations implique de participer à des situations d'apprentissage et d'interagir avec les patients. Elle repose sur l'observation, l'écoute, la lecture, la compréhension et la synthèse des renseignements qui sont obtenus auprès des patients.

- En matière de pensée critique, l'étudiant(e) doit pouvoir examiner les besoins des patients pour déceler les signes ou symptômes, réfléchir, interpréter et réagir de manière adaptée selon le contexte des personnes interrogées et observées.
- Les habiletés physiques et motrices renvoient à l'endurance- répéter des mouvements, travailler longtemps -, à la force physique – aide aux patients, déplacer, tirer et transporter des choses -, à la mobilité – se déplacer, se pencher, marcher, se tenir debout et garder son équilibre – et à la motricité fine – dextérité et manipulation.
- La résilience renvoie à l'adaptation et à la gestion des situations de tout genre.
- Les aptitudes en communication et en relations interpersonnelles se rattachent à la capacité de nouer des relations avec autrui. Elles nécessitent de l'observation, de l'écoute, des capacités en communication orale et écrite, et la capacité de percevoir et de transmettre des informations.

Ainsi, sans discrimination, les étudiants et élèves doivent avoir les compétences physiques et intellectuelles nécessaires au bon déroulement de leurs études et pour un exercice possible une fois le diplôme obtenu.

Pour les étudiants ou élèves présentant un handicap justifiant la mise en œuvre de mesures particulières pour les épreuves de validation des unités d'enseignement ou modules.

Les conditions particulières possibles sont, pour les épreuves écrites et orales, la lecture des sujets d'évaluation, la mise en place du tiers temps et l'agrandissement des sujets en ARIAL 16 par exemple

N'hésitez pas à en parler à votre référent de suivi pédagogique si vous ne l'avez pas fait dès votre entrée en formation, pour que les conditions particulières qui vous sont utiles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Ces dispositions sont accordées par le Directeur du Campus lors de la section pédagogique, une des instances de l'institut.

Un accompagnement renforcé des étudiants et élèves en situation de handicap dit invisibles déjà aujourd'hui et renforcé à compter du projet d'institut

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

Les handicaps invisibles peuvent être de plusieurs types dont voici quelques exemples :

- Les maladies chroniques et/ou invalidantes telles que le diabète, le cancer, la sclérose en plaques ou encore certaines maladies rares. Ces pathologies peuvent se manifester par intermittence. Une bonne communication avec la personne concernée est essentielle pour son intégration professionnelle.
- Les troubles cognitifs, qui concentrent notamment les troubles « Dys » (dysphasie, dyspraxie, dyslexie, etc.). Ces handicaps sont trop souvent confondus avec la maladresse ou dans certains cas la déficience intellectuelle. Loin de ces préjugés, les personnes en situation de handicap cognitif sont souvent de véritables atouts pour le milieu professionnel.
- Les handicaps psychiques dont font partie les troubles phobiques, la dépression ou encore la schizophrénie. La spécificité de cette catégorie est son aspect situationnel : la manifestation de ces troubles dépend de l'environnement dans lequel évolue la personne qui en est atteinte. Il est important d'être attentif aux signaux que peut renvoyer un collaborateur (isolement, perte de confiance en soi, épuisement, etc.) pour proposer des solutions.
- Les handicaps sensoriels, qui incluent notamment la déficience visuelle, la surdité ou encore l'anosmie. Ceux-ci nécessitent généralement une adaptation du poste de travail. De nombreuses

solutions technologiques existent et permettent aux collaborateurs de travailler en toute autonomie

Les enjeux sont de taille : comprendre les besoins des personnes souffrant de troubles des apprentissages ou de handicaps favorisant le décrochage ou des difficultés d'insertion professionnelle pour concevoir un enseignement inclusif et profitable à tous.

L'accessibilité pour « l'accès de tout à tous »

Au-delà de l'accessibilité des locaux, nous retenons la définition ci-dessous :

Les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné (dans le cas présent, au Campus). On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'ascenseur, l'abonnement à des e-books, l'accessibilité des informations en ligne, etc...

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations, pédagogiques et de bonnes pratiques, qui en améliorant l'accessibilité de tous, permettent également de résoudre une partie des problèmes singuliers et s'avère dès lors être une option à privilégier.

Ainsi nos objectifs sont :

- Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et le référent handicap du Campus des métiers de la santé
- Mieux repérer et mieux accompagner les étudiants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier visé.
- Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour le campus des métiers de la santé Val de lys Artois comme le montre les actions en cours ou futures.

Un référent handicap est désigné et s'appuie sur la cellule d'accompagnement et de maintien dans l'emploi de la DRH de l'établissement support (Dispositif de reclassement professionnel, aménagement du poste de travail...)

Un dispositif d'accompagnement psycho social formalisé s'appuyant sur les ressources de l'Epsm Val de Lys Artois et sur un dispositif régional d'aide aux étudiants et un dispositif local (psychologue et assistante sociale de l'Epsm Val de Lys Artois

Votre accueil

I. Votre arrivée :

Vous serez accueilli et accompagné par un membre de l'équipe qui sera votre référent pédagogique.

Il vous sera délivré :

Pour les professionnels :

- Le règlement intérieur,
- Un poste de travail au sein du Campus,
- Une carte d'accès au parking,
- Un trousseau de clefs,
- Des blouses,
- Un berger Leveau (référentiel de formation),
- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels professionnels moyennant la signature de la Charte Informatique
- Des coordonnées Mail et téléphonique,

Pour les stagiaires (directeurs de soins, cadres, secrétaires...) :

- Le règlement intérieur,
- Un Berger Levraut (référentiel de formation),
- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels professionnels, moyennant la signature de la Charte Informatique

Pour les apprenants :

- Le règlement intérieur,
- Une carte d'accès au parking,
- Un fascicule Berger Levraut (référentiel de formation),
- Des droits informatiques pour l'accès aux logiciels pédagogiques, moyennant la signature de la Charte Informatique

III . Les informations pratiques :

- a. Le parking : il est sécurisé et l'accès est régulé par une carte magnétique. Celle-ci est à demander au service sécurité de l'établissement (Poste 65 79) deux semaines avant le début du stage,
- b. L'accès au Campus se fait par l'accueil,
- c. Le self est à votre disposition. Le règlement des repas se fait par ticket à des tarifs correspondant à votre statut (3 euros pour les apprenants). Vous pouvez les réserver par courrier accompagné d'un chèque et les retirer à la « gestion des biens » (poste 71 22) du lundi au vendredi de 9 h à 12h00
- d. Vous pouvez bénéficier d'un espace fumeur à l'extérieur,
- e. Un distributeur de boissons est à votre disposition dans l'espace étudiant
- f. Vous pouvez vous rapprocher de votre référent pour avoir connaissance de vos horaires.

L'équipe vous souhaite un bon séjour parmi nous.